



## **Passé Sanitaire : point de situation pour les associations**

Le président de la République a annoncé, lundi 12 juillet 2021, de nouvelles mesures dont le Passé sanitaire étendu à **partir du 21 juillet 2021** à tous les **lieux de culture et de loisirs** (théâtres, cinémas, musées, parcs d'attractions, festivals, salles de concerts) accueillant plus de 50 personnes.

La [COFAC](#), dont est membre actif la FNCTA, a fait un point de situation pour les associations avec évolution possible selon le vote du Parlement et les Décrets à suivre :

*A ce jour, les détails associés à cette annonce du Président de la République :*

- *pour les mineurs et les salariés le passe ne s'appliquera qu'à partir du 30 août (quid des bénévoles ?),*
- *la jauge de 50 personnes s'entend en intérieur uniquement,*
- *pour l'extérieur, la jauge est à 1000 aujourd'hui mais pourrait être abaissée à 500,*
- *le contrôle des pièces d'identité associées au Passé est obligatoire seulement si il est obligatoire d'ordinaire (ex. Avion)... mais il faut quand même contrôler les identités (...),*
- *la question des inégalités de traitement territoriales devraient trouver des réponses dans le décret si les niveaux de contamination locales sont bien précisées pour que les Préfets puissent adapter les mesures à leur territoire.*

*Les stages d'été sont sauvés pour les mineurs. Notre souci est aussi la rentrée et nous avons commencé également à y travailler.*

*Beaucoup de questions restent en suspend et seront traitées dans la loi et le décret qui sortiront la semaine prochaine. Nous vous tiendrons informés.*

*Nos demandes les plus prégnantes ont été entendues, nous restons mobilisés pour les autres points que vous nous remontrerez. Continuez à le faire sur [www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)*

Quelques liens à suivre **pour se préparer au passé sanitaire** :

- Service Public.fr : [détail des annonces Président de la République](#)
- « Passé sanitaire » : [toutes les réponses à vos questions](#) et [FAQ](#) (ces documents traitent des mesures actuelles concernant le passé sanitaire, mais devraient être applicables pour l'extension du passé au 21 juillet)
- TousAntiCovid Verif, une application pour vérifier le passé sanitaire : [tuto vidéo](#)



**Baromètre de la COFAC / juillet 2021 :  
La rentrée vue par les responsables associatifs  
culturels**

Participez en 30 secondes au 2ème Baromètre  
Flash de la COFAC.

Le sondage composé de quatre questions est anonyme et est accessible jusqu'au  
22 JUILLET minuit sur ce lien :

<https://forms.gle/iferWqTSyZTi2hct7>.

Les données récoltées grâce à ce baromètre serviront à appuyer la mise en place  
de dispositifs d'accompagnements par les ministères... Votre participation est  
importante !